

## Compte rendu de la LA de C en B du 26 06 2008

### Record du tour pulvérisé !

*Une séance presque classique si n'était un gigantesque coup de piston.*

*Cette CAP aurait du se tenir le 11 juin. Un cas de nullité avait entaché une CAPL préparatoire à cette Liste d'Aptitude et avait conduit à une nouvelle convocation (<http://www.cfdt-finances.fr/Douanes/capcr/capc08-037.htm>).*

D'entrée, nous sommes intervenus pour regretter l'impossibilité de faire évoluer le règlement intérieur de la CAPC. De même, nous avons évoqué les règlements de comptes ayant conduit à l'éviction de candidats en poste à la BSI de CHARLEVILLE.

Aucune avancée concernant le RI, mais le président a rappelé que le nouveau DR de Reims semblait jouer l'apaisement dans les ARDENNES. Nous suivrons ce dossier dès l'an prochain aux niveaux local et national.

### Services sous dimensionnés ?

En préambule à l'établissement de la LA, nous avons réintégré sur les listes issues des CAPL deux agents dont les candidatures étaient arrivées trop tardivement pour être étudiées par les CAPL. Il nous était impossible de savoir si les retards étaient dus à une négligence de l'agent, à un sous calibrage des services généraux des DR propices à des erreurs dans le traitement des dossiers ou aux méandres administratifs de la nouvelle organisation de la GRH.

En raison d'une ancienneté insuffisante les postulants n'ont de toute façon pas été retenus parmi les heureux élus.

### La loterie !

L'établissement de la Liste d'Aptitude a révélé, outre l'habituelle subjectivité qui préside à cette grande loterie annuelle, un véritable scandale sur lequel nous reviendrons.

Commençons par dire un mot sur la loterie. Pour ce faire une idée du côté aléatoire de ce type de promotions il faut avoir à l'esprit quelques données :

- 4897 agents avaient vocations ;
- 2139 se sont portés candidats ;
- les CAPL en ont sélectionné 451 ;
- 146 postes (+ 1 pour la POLYNESIE et 1 pour la « PISTONESIE ») étaient à pourvoir ;
- dont 60 agents classés en liste complémentaire en 2007 qui avaient une priorité absolue.

Il est difficile dans ces conditions de trancher entre des collègues ayant pour la plupart d'excellents états de service. Il faut noter que le classement des postulants par DI donne une importance accrue à l'ancienneté, même si certains dossiers jugés insuffisant ont été écartés par la volonté des DI, en CAPL.

### Quand on éponge les déficits antérieurs ...

Le nombre élevé de listes complémentaires s'explique par l'attribution ministérielle moindre que prévue en 2007. Ainsi, 66 camarades en liste complémentaire n'avaient pu être nommés en 2007 et sont repris cette année. Les restrictions budgétaires frappent également nos possibilités d'évolution de carrière. Jusque là, donc, rien de bien original ! Comme d'habitude, nous avons pu dénoncer ou regretter : le nombre de places rapporté au nombre d'agents ayant vocation statutaire, la subjectivité qui préside aux sélections, un dialogue social sclérosé au niveau local. Pour être tout à fait juste cette réunion a permis de faire évoluer l'administration sur quelques dossiers.

Et les votes ? nous direz-vous. De vote, il n'y en eut point, en tout cas de la parité syndicale qui dans son ensemble a quitté la salle.

Nous connaissons la règle du jeu et nous participons aux réunions paritaires dans l'intérêt des personnels. Nous sommes un contre pouvoir. Nous réussissons à faire évoluer, dans une proportion plus ou moins importante, les décisions administratives. Mais il est des coulevres que nous refusons d'avalier.

### Le record du tour ...

Lorsque nous constatons que nous ne pourrions promouvoir en fin de carrière, avec plus de trente ans d'ancienneté, que 146 collègues sur les 4897 ayant vocation, il nous est impossible d'accepter les passe-droits.



Il est certain qu'un chauffeur au Ministère ça doit s'y connaître en piston. Mais partir en 3093<sup>ème</sup> position pour finir dans les 147 (puisque une place dédiée au sport automobile a été ajoutée) il faut s'appeler Lewis HAMILTON.

Malgré nos protestations, il a été impossible de dénouer les mains du président de séance. Il est vrai qu'en ces temps où le décret Mobilité risque de s'abattre sur les fonctionnaires, il serait peu adroit d'enfreindre les diktats ministériels.

*L'ensemble des élus a quitté la salle avant le vote. La parité administrative a donc, seule, entériné la liste 2008.*

**Paris, le 1er juillet 2008.**